

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 08 OCTOBRE 1998

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le huit octobre à dix-sept heures trente

Discussion des
Orientations
Budgétaires
pour 1999

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9810/02

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, CLARY, DAVID, FOUQUES, FRERE, GINESY, MARY,
MASCARELLI, MORANI, OLLIE, OTTO, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, ET TREHIN,
MMES BOURRIER-REYNAUD, DALMASSO, FLAVIN-COEN, FORESTIER, GASTALDI, GIUDICELLI, PECQUEUR,
RAVEL-TOLLARDO, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président rappelle les dispositions de la
loi d'orientation du 06/02/92 relative à l'Administration
Territoriale qui prévoit une réunion d'information
permettant aux élus du Comité de débattre des orientations
budgétaires se déroulant 2 mois avant l'examen du budget.

Le Président indique que le Syndicat Mixte
est confronté, tous les trois ans, à des augmentations
budgétaires liées essentiellement aux avancements
d'échelon du personnel. Afin de compenser cette hausse
importante des dépenses triennales, il est donc
indispensable de prévoir pendant cette période la
constitution d'un fond de roulement.

En conséquence, il est proposé une
augmentation de 2,5 % du budget primitif 1999
s'établissant à 7 485 000 F (7 300 000 F en 1998).

1/ PARTICIPATIONS 1999 :

CONSEIL GENERAL	:	4 800 000 F	(4 700 000 F)
COMMUNES	:	2 000 F / An et par Enfant	(1 900 F)
ELEVES	:	1 370 F / An	(1 270 F)

2/ BUDGET PREVISIONNEL 1999 :

	BUDGET 1998	BUDGET 1999
RECETTES	7 300 000 F	7 485 000 F
Part. C.G.	4 700 000 F	4 800 000 F
Part. Communes	1 200 000 F	1 300 000 F
Part. Elèves	1 100 000 F	1 150 000 F
Autres participations	300 000 F	235 000 F

DEPENSES	7 300 000 F	7 485 000 F
Charges de fonctionnement	1 035 000 F	1 110 000 F
Frais de personnel	6 135 000 F	6 245 000 F
Prélèvement/Invest.	100 000 F	/
Amortissement	/	60 000 F
Divers Impôts/Rembours.	30 000 F	70 000 F

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, et prise en compte des légères modifications à apporter sur certains articles, le Président clôt la discussion budgétaire, pour un budget prévisionnel 1999 s'élevant à 7 485 000 F.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

